

Commune de Lacapelle-ségala

Le Capellois

Bulletin municipal N° 12

Décembre 2025

Les pastels intenses du coucher de soleil illuminent le lac de la Dayrié

Photo de Jean





Le mot du maire

Chères Capeloises, chers Capelois,

À l'heure où nous publions le dernier bulletin municipal de ce mandat, je souhaite exprimer toute ma gratitude et tous mes chaleureux remerciements à l'ensemble de chaque membre du conseil municipal. Notre équipe, accompagnée de notre secrétaire de Mairie, composée majoritairement de femmes a fait preuve de dévouement, de disponibilité et d'un sens remarquable de l'intérêt général. Chaque projet mené, chaque avancée pour notre village, porte la marque de cet engagement collectif et sincère.

Je tiens également à saluer le travail essentiel réalisé en interne sur la création de ce bulletin dont le contenu permet de mettre en évidence et d'accompagner la dynamique de notre village

Je souhaite aussi remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, contribuent à faire vivre notre commune : les bénévoles, les associations, les habitants engagés dans la culture, le patrimoine, la solidarité ou l'animation locale. Votre présence et votre action renforcent le lien qui unit notre village.

En cette fin d'année, je vous adresse à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux. Que les fêtes de Noël et de fin d'année vous apportent douceur, joie et sérénité. Dans un monde tourmenté, rappelons-nous que la paix commence ici, dans nos familles, nos maisons, notre village.

Je vous souhaite de très belles fêtes et une transition lumineuse vers la nouvelle année.

Votre maire,

François ICHARD
(Signature)

Ouverture de la mairie :

Les lundis et vendredis : 9h à 12h30.

Secrétaire : Nathalie Gourc

Adresse : 17, impasse du bosquet

Mail : mairie.lacapellesegalar@orange.fr

Tél : 05 63 53 92 94

06 12 58 67 69 en cas d'urgence

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Les dates des prochains scrutins sont fixées :

les 15 et 22 mars 2026



Les citoyens seront invités à élire leurs conseillers municipaux et communautaires.

Des changements sont à noter dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Ainsi, la loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire à ces communes.

Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme.

Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. **Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées)**

Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. Le bulletin sera considéré comme NUL s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

Ce nouveau mode de scrutin a pour objectifs :

- harmoniser les règles électorales entre toutes les communes.
- favoriser la parité : aujourd'hui, les femmes représentent seulement 37,6 pour 100 dans les communes de moins de 1000 habitants.
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales.

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

N'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale !

Date limite **vendredi 6 février 2026**

Image d'une carte d'identité française.

Rendez-vous sur service-public.fr

Le vote par procuration

La personne que je choisis doit :
jouir de ses droits électoraux.

Je peux la faire :
en ligne, au tribunal judiciaire, dans un commissariat de police,
dans une brigade de gendarmerie, au consulat ou dans un lieu accueillant du public.

Les pièces à fournir sont :
ma carte d'identité ou mon passeport.

Image de deux documents d'identité : une carte d'identité et un passeport.

Allons Voter!

Recensement de la population 2026



**La commune de Lacapelle est concernée par le recensement en 2026
Il se déroulera du jeudi 16 janvier au samedi 15 février.**

Le recensement se fait par visite au domicile par l'agent recenseur ou par internet, un lien vous sera donné pour accéder au site de déclaration de l'INSEE. A partir du troisième jeudi de janvier, les questionnaires sont en Ligne. L'agent recenseur sera Jean Prenat. Il conviendra auparavant avec vous d'un jour et heure pour sa visite. Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire, qui concerne tout le monde et profite à tous. C'est grâce aux données collectées que les petits ou grands projets qui concernent votre commune peuvent être pensés et réalisés. Il permet d'établir la population officielle de la commune et ses caractéristiques. Il permet par exemple de prévoir des équipements collectifs et à déterminer les moyens de transports à développer. De ces informations découle la participation de l'état au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Année de construction, surface, etc.
connaître votre **type d'habitation**,
c'est pouvoir anticiper les besoins
de construction dans votre ville.

... mon travail ?

Lieu de travail, secteur d'activité,
situation professionnelle, etc.
connaître votre **situation professionnelle**
permet de comprendre l'activité économique
des communes, accompagner leur
développement, et mesurer les mobilités
entre le domicile et le travail.

... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer
pour permettre d'évaluer l'évolution
de la population et ses besoins futurs :
crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.
connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster
l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc.
vos données personnelles sont recueillies
afin de ne pas vous compter plusieurs fois.
Elles sont ensuite supprimées des bases
de données.

Toutes les données collectées sont strictement confidentielles.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par « **La commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)** ». L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela d'une façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr qu'il n'y ait pas de doublon mais ils ne sont pas conservés dans les bases informatiques.

L'Insee s'engage à ce que le traitement des données personnelles destinées à des fins statistiques soient conformes au **Règlement général de protection des données(RGPD)** et à la loi « **Informatique et Libertés** ». Comme agent recenseur, Jean peut présenter une carte officielle de l'Insee avec sa photo.... Enfin.... pour ceux qui ne le connaissent pas .



Du droit des femmes à voter et être éligibles ... à la parité, un long combat historique 80 ième anniversaire ; 1945-2025

La parité, une démocratie paritaire, a fait son chemin depuis les années 1980.

Les premières lois en 1999 limitent à deux tiers les candidats du même sexe sur une liste ; en 2003, les deux premiers candidats doivent être de sexe différent.... En 2025, parité obligatoire dans toutes les communes, même de moins de 1000 habitants. Actuellement, le pourcentage des femmes dans les petites communes est de 37,5 % contre 48,5 dans les autres. « Sans contrainte législative, la parité ne progresse pas naturellement ». du fait sans doute que la femme souvent hésite à s'engager selon son contexte familial, les enfants , le travail, et puis souvent le stéréotype de la cellule familiale patriarcale solidement ancrée perdure. ... Le souci dans les petites communes, c'est le peu de candidats et candidates.... Enfin à Lacapelle, c'est l'exception, il va falloir trouver des candidats masculins !

Le 29 avril 1945, les françaises on voté pour la première fois lors des élections municipales et quelques mois plus tard, 33 ont été élues à l'Assemblée constituante.

Le 21 avril 1944, le général de Gaulle signe une ordonnance « les femmes sont électrices et éligibles au même titre que les hommes ». Si la gloire revient à un homme, il ne faut pas oublié le long combat des femmes contre les représentations sexistes dont des figures militantes comme **Olympe de Gouges en 1748-1793** (elle a été guillotinée par Robespierre). Elle a écrit en **1791** une déclaration des droits de la femme et de la citoyenne : « **la femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir le droit de monter à la tribune** ». Elle fut suivie par bien d'autres, le mouvement des suffragettes des années 1880 dont **Hubertine Aubert** – elle écrit : « **les femmes qui subissent les lois et paient des impôts comme les hommes, doivent avoir comme eux le droit de voter(....) si je n'ai pas de droits, je n'ai pas de charges. je ne vote pas, je ne paie pas.** » Beaucoup de ces suffragettes ont été arrêtées, leur combat a été violent.

Puis **Louise Weiss(1893-1983)** crée en **1934** l'association « La femme nouvelle » pour un militantisme plus radical, organise des tournées dans tout la France, des happenings, écrit dans les journaux ; et ce militantisme d'un nouveau genre commence à inquiéter les hommes politiques. Le **26 avril 1914** a lieu un référendum « sauvage » organisé par les mouvements suffragistes en marge des législatives dans des bureaux improvisés en invitant les femmes à répondre à la question « Désirez-vous voter un jour ? »

Réponses : 505972 bulletins « je désire voter » contre 114 négatifs.

Mais la France a été bien tardive pour accorder ce droit.

1893 : Nouvelle-Zélande / **1906** : Finlande en Europe et beaucoup d'autres entre les deux guerres. Il existait en France un fond sexiste très tenace dans la société et les hommes de pouvoir.

« la femmes doit rester aux fourneaux et aux berceaux ».

Révélateurs de la prétendue incapacité des femmes: lors des premières élections :

Beaucoup pensaient que les femmes ne se déplaceraient pas, convaincus de leur manque d'intérêt pour la chose publique (leur mobilisation fut la surprise), que cela allait mal se passer, qu'elles nes seraient pas capables de voter. Elles sont considérées indispensables domestiquement,ignorantes intellectuellement, inexpérimentées en politique, influencées par le mari, le père, le curé.....

Après la guerre de 1914-18, les hommes de pouvoir craignaient, s'ils votaient la loi, un raz de marée féminin, beaucoup d'hommes n'étaient plus. Dans les journaux, on essaie de rassurer l'électorat masculin, en précisant que la femme bien sûr fera les courses et à manger avant de voter,



que «**l'ordre des sexes ne serait pas bouleversé par cette obtention du droit de vote** »

La lutte pour le droit de voter était pour la femme primordial parmi leurs autres luttes.

Très dur quand on sait que le code napoléon datant de 1804 inscrit l'infériorité de la femme et l'incapacité juridique de la femme mariée. Le mariage est la garantie d'une famille patriarcale. Sans aucun droit, à part celui d'obéissance, elle est soumise à la puissance paternelle ou maritale.

Il faut parler aussi de cette ordonnance législative du 7 novembre 1800 interdisant le « travestissement » pour la femme, c'est à dire le port du pantalon !!!! Il fallait une autorisation de la préfecture de police !!!

Cette loi a été en partie levée en 1892

– **« la femme peut porter le pantalon uniquement quand elle tient à la main la bicyclette ou le cheval ».**

La loi est ensuite tombée en désuétude, les femmes commencent à adopter le pantalon vers 1920, mais la loi n'est toujours pas abrogée. Elle le sera en **2013** (eh non ! ce n'est pas un canular !) reconnue incompatible avec les principes d'égalité hommes-femmes.

L'interdiction de se travestir est alors gommée des tablettes de la préfecture et rangée enfin dans les archives.

La vie communale

Commémorations

Les commémorations sont toujours célébrées au fil de l'année. Les capélois viennent chaque fois nombreux se recueillir devant le monument aux morts.

Après le discours de Monsieur le maire, la minute de silence, l'hymne national repris en cœur et le dépôt de la gerbe, un moment festif et convivial, comme bien entendu, a lieu dans la salle communale.



Infos

Antenne relais



Au carrefour de la route de Laparrouquial et du chemin de Roume, est apparue cette construction aérienne de 36 m de haut sur une base de 5 mètres carré.

Une copie d'une Tour d'Eiffel à Lacapelle ?

Une œuvre d'art ? Non, c'est une antenne relais et son esthétique ne nuit pas trop au paysage. Cette antenne doit couvrir toutes les zones blanches restantes du secteur (le Communal, la Gamassarié) et ce lieu a été choisi pour sa position dominante afin d'avoir une couverture maximum. Elle contient des équipements destinés à la réception et la diffusion d'ondes électromagnétiques grâce auxquelles nous pouvons utiliser nos portables, et par conséquent, pour le grand bonheur pour ceux et celles qui n'avaient pas encore d'accès au réseau.

Elle sera prochainement mise en service.

Travaux à la salle communale (suite)

Les travaux à la salle communale arrivent à leur fin. Le problème de toiture est enfin réglé et il n'était pas nécessaire de la changer. Après l'intérieur qui est parfait maintenant, Fabrice a restauré et repeint les volets. La couleur a été choisie en conseil municipal, ce qui n'était pas une mince affaire ! Reste pour parfaire, à repeindre la grille devant le monument aux morts et la poutre apparente de la toiture au-dessus de la porte de la salle. Fabrice a fait vraiment un beau travail, tout commençait vraiment à être délabré. Toutefois, un souci perdure. Des visiteurs inopportun investissent l'espace entre la toiture et le plafond, pas grave si ils ne faisaient pas des dégâts... ce sont des loirs... Tout est mis en œuvre afin de les déloger.



La boule capéloise

Les joueurs de pétanque sont toujours aussi présents sur le terrain dans la bonne humeur et les parties de rigolademais tout de même un petit, plutôt un grand, bémol. Cathy est immobilisée pour l'instant avec un pied opéré qui se rétablit lentement.... c'est pas le pied !!!

Mais nous lui souhaitons de tout cœur de partir pour la nouvelle année 2026... d'un bon pied !!

Les amis du jeudi



Que d'as !... mais non, pas que !



À la salle communale

Ils se réunissent toujours, tous les premiers et troisièmes jeudis du mois à 14h pour jeux de cartes(belote, rami...) ou autres jeux,...avec pause café et petits gâteaux.... De belles après-midi conviviales au chaud pendant l'hiver. Si ça vous dit, n'hésitez pas, vous êtes les bienvenus !

La vie communale (suite)

6 décembre : messe en l'église Ste-Cécile à 18h

13 décembre : venez nombreux petits et grands pour installer la crèche et le sapin. Après mission accomplie, une pause café et un goûter vous attendent à la salle communale.

A colorier, faites-vous plaisir
Retrouvez votre âme d'enfant...



14 décembre : Concert. « La Mélodie Guépienne » revient à Lacapelle avec un nouveau répertoire en trois parties : classique, profane et sacré, moderne très dynamique avec, bien sûr, les chants traditionnels de Noël. Pour finir des chants à reprendre en choeur.

La Mélodie Guépienne

CONCERTS de NOËL 2025

14 décembre-16h : Lacapelle-Ségalar, église Ste Cécile.

20 décembre-16h30 : Les Cabannes, Église St Antoine .

21 décembre-15h30 : Le Ségur, Salle des fêtes.

Le 21 et le 28 décembre : dans le cadre du circuit des crèches de cette année, l'église sera ouverte les samedis 21 et 28, à partir de 14h.

Une vie sauvée à Lacapelle



Didier s'improvise père nourricier, matin et soir, pour donner le biberon à ce petit veau orphelin de quelques jours, sa maman est morte en couches. Le quiquinou, à côté regarde, très envieux... et moi ?



La vie communale



Cette année le repas festif communal a migré sur la place de la mairie, en raison des travaux à la Galinié.

Mais il a emporté avec lui toute la bonne humeur joyeuse des Capélois... même, par chance, le beau temps a été au rendez-vous.... et la soirée fut très réussie comme le montrent les photos. Le buffet « auberge espagnole » était somptueux comme d'habitude... Nous pourrions l'appeler dorénavant « auberge capéloise », car elle a un petit quelque chose en plus qui lui est propre, un partage chaleureux entre les gens de notre village que aiment se retrouver à cette occasion chaque année.



**Et l'on chante ...
Et l'on danse.....**

Projet cœur de village (suite)



Le cœur du village n'a pas encore fière allure extérieurement... Actuellement les travaux sont centrés sur l'intérieur. Le chantier suit son cours sans problème et dans les temps.



La future mairie en devenir, un bureau lumineux, une salle du conseil et bureau pour le maire afin de recevoir en toute confidentialité, une pièce ignifugée pour conserver les archives.... Et les toilettes, un confort non négligeable. Les photos ci-dessous donnent une idée de la luminosité des lieux. Les anciennes poutres conservées donnent une touche de chaleur à l'ensemble très épuré... c'est aussi un lien avec le passé de cette maison sans doute très chargée d'histoire, notre histoire aussi.





Du côté de la 4C

Le foyer du Ségalà a une histoire bien ancrée dans le territoire. Il a été construit en 1962 par les habitants de trois communes autour de St-Martin Laguépie. Il s'appela « Foyer rural de la famille et des jeunes » et deviendra en 1986 « Foyer du Ségalà », Un centre d'accueil et de vacances de 53 places.

Ce lieu, outre sa position géographique privilégié, offre un potentiel de développement assez extraordinaire : sur une parcelle de 4000m², un bâtiment de 1200m², une salle de 200m² avec une scène.... . C'est un super outil de proximité pour tous les acteurs du culturel, de l'éducatif et du social.

Il s'est développé plus ou moins au fil des années : accueil de migrants, ateliers pour seniors, (mémoire, jeux) création d'une bibliothèque. Il devient une auberge collective en gestion libre et dispose d'une cuisine professionnelle à disposition de tous, de tout acteur du territoire souhaitant développer ou tester une activité autour des métiers de bouche.

Outre l'**ADMR** et **OMELOKO** (groupe de producteurs), le foyer héberge le **CIVAM** (Centre Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)



Le CIVAM, avec l'envie de faire revivre le foyer, a créé un tiers lieu nourricier qui s'est construit peu à peu avec les habitants, chacun apportant ses idées. Des groupes de travail ont été formés travaillant sur des événements, rencontres culturelles, des démarches pour faire connaître des fermes plus autonomes et économies. A l'écoute des besoins des habitants, il soutient les projets collectifs ruraux, va à la rencontre des consommateurs, échange sur les différentes facettes du métier d'agriculteur, sur les modes de circuits courts. Alimentation, environnement, santé sont étroitement liés.

LE TIERS LIEU NOURRISSIER, militant pour une alimentation saine accessible à tous, propose des ateliers de transformation de produits issus de productions locales respectueuses de l'environnement. C'est aussi un lieu de partages d'expérience, de savoir-faire. Ce sont aussi des ateliers créatifs, des rendez-vous culturels et de débats **Chaque deuxième lundi du mois a lieu une rencontre (les rencontres du Ségalà) ouverte à tous, à 18h suivie d'un repas auberge espagnole**.

Contact tldusegala@laposte.net ou contact@tierslieudusegala.fr Instagram: Tldusegala

Pour tous renseignements : Foyer du Ségalà, 164 route du Ségar 81170 Saint-Martin-Laguépie

Téléphone : 06 45 37 95 46

Communication.foyersegala@gmail.com



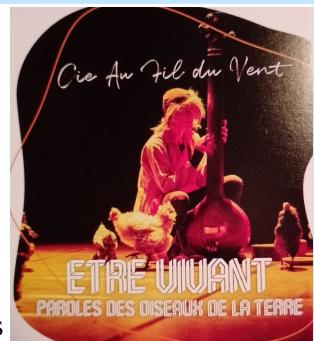
8, rue des Tanneries
81170 Les Cabannes
07 83 26 33 11
contact@theatrelecolombier.fr
Www.theatrelecolombier.fr

Inscrivez-vous à la newsletter pour connaître les programmes
Le livret programmation est à disposition à la mairie

Etre vivant **Paroles des oiseaux de la terre**

Le 17 décembre à 17h

Johanna, formée chez les Fratellini et Pierre Etaix, revient avec un nouveau spectacle où la voix des poules questionne le monde. Un poulailler nomade aux allures de château nous accueille et nous voilà témoin de l'étonnante complicité de Johanna et ses amies (10 poules). Elles ont tout à nous apprendre sur le chaos du monde. Un spectacle qui se déroule avec la voix des poules. Elles questionnent notre monde... avec leur délicieuse imprévisibilité poétique ... A découvrir... dix poules comédiennes en scène, c'est quelque chose !



Devenir adhérent: adhésion annuelle de 20€ pour bénéficier du tarif réduit.

Abonnement : pour les adhérents, un abonnement de 5 spectacles sur la saison pour le prix de 50€

Il est possible de réserver en ligne. Il vous suffit de vous rendre sur le site du Colombier www.theatrelecolombier.fr, de choisir la page du spectacle qui vous intéresse et cliquer sur « Billetterie »

Ou par téléphone au **07 83 26 33 11**.

La billetterie est ouverte une heure avant le spectacle, possible règlement par chèque, espèces ou carte bancaire. Tarif réduit pour adhérents, étudiants, minima sociaux, demandeurs d'emploi, moins de 16 ans (tarifs : 15€, 12€, 5€, tout public à partir de 6 ans)

Un parking gratuit face au théâtre- Un bar du Colombier vous accueille avant et après la représentation.

Portrait

Fabrice Vangierdegom

Fabrice vit à Lacapelle depuis 2013, au « Combalou » la maison autrefois d'André Estève, maison très coquette qu'il a restaurée lui-même avec beaucoup de goût et de savoir-faire. Sur la porte du puits, est inscrit « le paradis »... et c'est vrai !



La maman et ses cinq enfants

Fabrice



la boulangerie patisserie familiale des ses grands-parents

Fabrice est né à Charleville-Mézières le 21 novembre 1967, au cœur des Ardennes, belle ville traversée quatre fois par la Meuse (celle-ci fait trois méandres en cet endroit), ville natale aussi de gens célèbres dont le poète Arthur Rimbaud.

Il est né d'un père ouvrier et d'une mère issue de la bourgeoisie de la ville et fait partie d'une grande fratrie de quatre garçons et une fille, la petite dernière ; Fabrice est le dernier des garçons. Sa mère gardait d'autres enfants, et dans la maison, c'était tous les jours une grande tablée au moment des repas . La maman très attentive et exigeante veillait à la bonne tenue des enfants.

Parmi ses aïeux, son arrière-grand-père était garde des sceaux de Napoléon III. Ses grands-parents maternels étaient boulangers pâtissiers. Deux de ses frères sont devenus pâtissiers.

Fabrice a commencé à travailler à l'âge de 16 ans comme horticulteur après formation et un CAP. Quand son employeur voulut le garder à mi-temps, il complète ses revenus en travaillant comme maçon, peintre, plaquiste. Les rencontres amicales ou amoureuses et sa jeunesse lui ont donné l'envie de « voir du pays ». Il devient routier, part à Paris (pose menuiserie) puis direction le sud en 1998, tout d'abord à Toulouse. De là , il a exercé différents métiers (à l'époque, le travail était beaucoup moins difficile à trouver, ce qui donnait une certaine liberté de vie.).

A Toulouse, il participe à l'installation de la climatisation à l'aérospatiale, puis il travaille dans une distillerie à côté de Perpignan, à Thuir d'où vient le très connu apéritif, une sorte de quinquina, le BYRRH, marque déposée en 1873. L'établissement, construit par Gustave Eiffel, peut actuellement se visiter.

En Andalousie, il travaille à la construction « de tuyauteries instrumentales », un ensemble de tuyaux alimentant des robots. A Luchon, lieu de villégiature très prisé sous le second empire où se retrouvait toute l'aristocratie européenne.

Napoléon et l'impératrice Eugénie venaient chaque année en villégiature dans un pavillon qui leur était réservé. Fabrice travaille à la restauration du pavillon du prince impérial qui lui était réservé pour ses cures. Une vie de labeur sans jamais chômer.

Un ami lui fait découvrir la région de Cordes, il décida de quitter la vie urbaine et trop agitée de Toulouse pour s'installer à Cordes en 2002. Il est employé au Garissou pour s'occuper de l'espace vert plus de multiples travaux car il en a les compétences. Il habite sur place dans une caravane.

En 2009, il décide d'être travailleur indépendant et achète la maison en 2013.

Fabrice est un artisan plaquiste, très consciencieux et exigeant sur la qualité du travail, comme nous avons pu le constater pour la restauration de la salle communale.

Pour compléter ce portrait, je reviens un peu en arrière dans le temps, car Fabrice tient à parler de son frère, le plus proche, décédé en 2000. Il était bouilleur de cru, distillateur. Il distillait à partir de ses fruits et cultivait un grand verger. Puis pendant 7 ans, il a été distillateur ambulant et sillonnait les villages du canton des Ardennes.

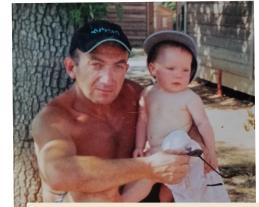
Fabrice l'a accompagné souvent, pour conduire le tracteur qui remorquait l'alambic. Cet alambic en cuivre que l'on chauffait au feu de bois, est maintenant une pièce de musée (musée de Troyes dans l'Aisne).

Fabrice est heureux de vivre à Lacapelle, une vie paisible où il est bon pour lui de se retrouver le soir à la maison avec ses deux fidèles compagnons, deux chiens qui semble eux-aussi partager ce bonheur.

Cette photo, très belle, représente la mère de Fabrice enfant, photo que Fabrice aime particulièrement et qui témoigne de la grande tendresse qu'il lui portait.



Sur la porte du puits, situé devant la maison, est écrit en fer forgé : **Le Paradis**, un cadeau de son frère. Dommage, Ce n'est pas très lisible sur la photo



Fabrice et sa petite nièce



Une photo que l'on ne pourra plus prendre à la Gacharié !



Pour paraphraser (un tout petit peu) le poète :

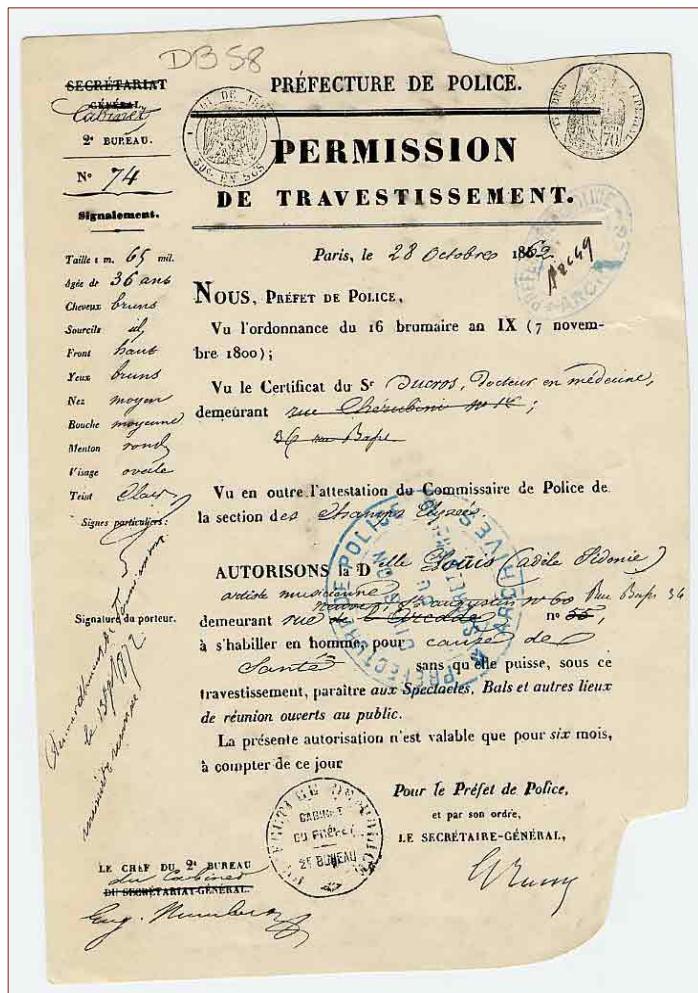
**« C'était dans la nuit brune
Sur le poteau jauni
La lune comme un points sur un i ... (Alfred de Musset)**

Vous l'avez compris, il n'y a plus de poteaux électriques dans le hameau, tout le réseau a été enterré en 2024 et les poteaux enlevés cette année.

Photo prise le 3 Août 2025 au lever de la lune et au coucher du soleil, par Maurice Diéval à la Gacharié.

Alfred de Musset a écrit : « ... sur le clocher jauni... »

Illustration dossier de la page 5.



Autorisation préfectorale, dans les années 1800, pour la femme de se travestir obligatoire pour le port du pantalon

... uniquement pour raison médicale, mais pas dans les lieux publics.

Même si l'interdiction du port du pantalon n'était plus respectée depuis belle lurette et la loi tombée en désuétude, cette loi a été abrogée en 2013 (seulement) par la ministre des droits de la femme....

Incroyable mais vrai !

M. Houpert, sénateur, en 2012, porte à l'attention de Madame la ministre des droits de la femme, porte-parole du gouvernement, les dispositions toujours en vigueur de l'article de loi du 17 novembre 1800 (16 brumaire an IX) interdisant le port du pantalon pour les femmes. Réponse publiée le 30/01/2013 :

« ...Cette ordonnance est incompatible avec les principes d'égalité entre les femmes et les hommes qui sont inscrits dans le 1^{er} article de la constitution de 1946 et dans la convention européenne des droits de l'homme. De cette incompatibilité découle l'abrogation implicite de l'ordonnance du 7 novembre qui est donc dépourvue d'effet juridique... » (Journal officiel du Sénat du 11 janvier 2013 page 339)

Savez-vous d'où vient le mot « pantalon » ?

Il est découvert en Europe occidentale au XVI^e siècle grâce au personnage bouffon « Pantalone » qui porte ce nom dans la *commedia dell'arte* où on le voit vêtu de chausses longues et étroites qui tombent sur les pieds. Il dansait la « pantalonade ». Les vénitiens qui se vêtaient ainsi étaient appelés les *Pantaloni*, par dérision. Auparavant, les hommes portaient des culottes, souvent bouffantes (hauts de chausse). À la révolution, on donna par mépris le nom de sans-culotte, aux manifestants populaires qui portaient des pantalons à rayures. Les pantalons font peu à peu partie des vestiaires homme depuis le début du XIX^e siècle.

